

Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES AGGLOMERATION  
Service Finances

DÉCISION N° 2024-027

**Objet : Souscription emprunt 2024 pour la régie de l'eau**

La Présidente de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération,

VU le Code Général de collectivités territoriales,

VU l'article L242-2 du Code des relations entre le public et l'administration,

VU la délibération n°05 du conseil communautaire du 12 janvier 2022 autorisant la présidente par voie de délégation permanente et pour la durée de son mandat à prendre toute décision de procéder dans certaines limites à la souscription d'emprunt, telle que décrit à l'alinéa 2 de la délibération désignée supra,

CONSIDERANT les besoins de financement de la régie de l'eau de Provence Alpes Agglomération,

CONSIDERANT l'offre de financement de la Banque Postale,

DÉCIDE :

**ARTICLE 1** : D'abroger la décision n°2024-023.

**ARTICLE 2** : De souscrire un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Score Gissler	1A
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	Provence Alpes Agglomération
Objet du contrat de prêt :	financement des investissements 2024 sur le budget annexe Eau
<b><u>Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2049</u></b>	
Montant de l'emprunt	1 500 000 €
Durée du contrat de prêt	25 ans
Versement des fonds	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 24 juillet 2024, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	taux fixe de 3,55%
Base de calcul des intérêts	nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours.

Echéances d'amortissement et d'intérêts	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	constant
Remboursement anticipé	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	0,10% du montant du contrat de prêt (1 500 €)

**ARTICLE 3:** D'autoriser le représentant légal de l'emprunteur à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Tribunal Administratif de Marseille (situé au 31 rue Jean-François Leca -13002 Marseille) peut être saisi de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5:** La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont copie est adressée à Monsieur le Préfet et au comptable public.

<p>PUBLIE LE : <b>27 JUIN 2024</b></p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> X <input type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : ...</p>	<p>FAIT A DIGNE-LES-BAINS, LE VINGT- CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LA Présidente,</p> <p></p> <p>Patricia GRANET-BRUNELLO</p>
---	---



EXEMPLAIRE ORIGINAL  
A RETOURNER

## CONDITIONS PARTICULIÈRES

*Ces conditions particulières constituent un tout indissociable avec les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2023-14*

**Références :**

Numéro de client : 0121953

Numéro du contrat de prêt : MON547901EUR

Date d'émission des conditions particulières : 31 mai 2024

**Prêteur**

: **LA BANQUE POSTALE**

La Banque Postale – SA à Directoire et Conseil de Surveillance – Capital social 6 585 350 218 € – 115 rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06 – RCS Paris n°421 100 645 – ORIAS n°07 023 424  
représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet

**Emprunteur**

: **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROVENCE ALPES AGGLOMERATION**  
4 RUE KLEIN  
BP 90153  
04990 DIGNE LES BAINS CEDEX  
SIREN n°200067437  
représenté(e) par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet

### **MONTANT, DURÉE ET OBJET DU CONTRAT DE PRÊT**

**Score Gissler** : 1A

**Montant du contrat de prêt** : 1 500 000,00 EUR

**Durée du contrat de prêt** : 25 ans, soit un terme du contrat de prêt fixé au 01/08/2049

**Objet du contrat de prêt** : financer les investissements 2024 sur le Budget Annexe Eau

**Type de prêt** : Prêt vert \*

\* Sous réserve du respect des conditions d'éligibilité énoncées à l'article « Communications dans le cadre des prêts éligibles au titre de l'Annexe Verte ou de l'Annexe Sociale » des conditions générales susvisées.

### **TRANCHE OBLIGATOIRE À TAUX FIXE JUSQU'AU 01/08/2049**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

**Montant** : 1 500 000,00 EUR

**Versement des fonds** : à la demande de l'emprunteur pendant la plage de versement fixée entre le 03/06/2024 et le 24/07/2024 avec versement automatique le 24/07/2024

**Nombre de versement(s) possible pendant la plage de versement** : 1 seul versement pour le montant total de la tranche

Préavis : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS

Taux d'intérêt annuel

: taux fixe de 3,55 %

Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts

: périodicité trimestrielle

Jour de l'échéance d'amortissement et d'intérêts

: 1er d'un mois

Mode d'amortissement

: constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû

Préavis : 50 jours calendaires

Indemnité : actuarielle

#### **COMMISSION**

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt, réglée par prélèvement sur le versement des fonds

#### **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Taux effectif global

soit un taux de période : 3,61 % l'an

0,903 %, pour une durée de période de 3 mois

Comptable assignataire

: numéro codique : 004090  
SGS DE DIGNE LES BAINS  
19 BOULEVARD VICTOR HUGO  
04000 DIGNE LES BAINS

Notification

	Prêteur	Emprunteur
	La Banque Postale Secteur Public Local TSA 40200 69221 Lyon Cedex 02	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROVENCE ALPES AGGLOMERATION 4 RUE KLEIN BP 90153 04990 DIGNE LES BAINS CEDEX
	E-mail : gestion@spl-labanquepostale.fr	

#### **CONDITIONS SUSPENSIVES À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU CONTRAT DE PRÊT**

L'entrée en vigueur du contrat de prêt est soumise à la production au prêteur au plus tard le 17/07/2024 et en tout état de cause 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- des présentes conditions particulières paraphées et signées par le représentant dûment habilité de l'emprunteur,
- de la délibération ou de la décision préalable d'emprunt de l'organe compétent de l'emprunteur, exécutoire à la date de signature des présentes conditions particulières par le représentant dûment habilité de l'emprunteur, sauf si une délibération ou une décision n'est pas requise par les dispositions légales ou réglementaires applicables,
- de la ou des autorisations préalables d'emprunt de l'autorité tierce compétente si le recours à l'emprunt est légalement, réglementairement ou statutairement soumis à autorisation.

#### **DÉROGATIONS/AMÉNAGEMENTS AUX CONDITIONS GÉNÉRALES ET AUTRES CONDITIONS SPÉCIFIQUES**

Les parties sont convenues de ne pas déroger aux conditions générales, ni les compléter.

#### **PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

Les dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel sont décrites à l'article « Protection des données à caractère personnel » des Conditions Générales des contrats de prêt de La Banque Postale ci-jointes.

**SIGNATURES**

Fait en 2 exemplaires originaux.

**L'emprunteur déclare expressément avoir reçu un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2023-14 auxquelles sont soumises les présentes conditions particulières et avoir pris connaissance de toutes les stipulations desdites conditions générales. En cas de contradiction entre les stipulations des conditions particulières et les stipulations des conditions générales, les stipulations des conditions particulières prévalent.**

Pour l'emprunteur :

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Nom et qualité du signataire :

Cachet et signature :

Pour le prêteur :

A Lyon, le 31 mai 2024

Nom et qualité du signataire :



**Audrey SAN VICENTE**

Contrôleur Crédit

## ANNEXE VERTE : Gestion durable de l'eau et de l'assainissement

Prêteur : LA BANQUE POSTALE  
Emprunteur : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROVENCE ALPES AGGLOMERATION  
Numéro de client : 0121953  
Numéro de contrat de prêt : MON547901EUR

Ce document constitue une annexe aux conditions particulières du contrat de prêt susmentionné ainsi qu'aux conditions générales de La Banque Postale version CG-LBP-2023-14.

- **Description du projet financé :** Renouvellement et extension des réseaux d'eau potable
- **Référence budgétaire de l'opération d'équipement ou de l'autorisation de programme (si disponible) :**
- **Coût total HT du projet financé (en euros) :** 1 821 950,00
- **Catégorie du projet financé :** Cocher une seule catégorie puis renseigner les indicateurs correspondants.

<input checked="" type="checkbox"/> Catégorie : Service public de l'eau potable		
Indicateurs actuels portant sur la totalité du service public de l'entité (tels que calculés pour le SISPEA*)	Indicateurs liés au projet financé, le cas échéant	
Linéaire de réseau (VP.077) : 925 km	Volume produit (VP.059) : 6 469 514 m <sup>3</sup>	Linéaire de réseau <u>ajouté</u> : 9180 km et/ou
Nombre d'habitants desservis par le service (D101.0) : 48 000 habitants		Linéaire de réseau <u>renouvelé</u> : 3410 km

<input type="checkbox"/> Catégorie : Service public de l'assainissement		
Indicateurs actuels portant sur la totalité du service public de l'entité (tels que calculés pour le SISPEA*)	Indicateurs liés au projet financé, le cas échéant	
Linéaire de réseau (VP.077) : km	Quantité de boues issue des ouvrages d'épuration (D203.0) : tMS**	Linéaire de réseau <u>ajouté</u> : km et/ou
Nombre d'habitants desservis par le service (D201.0) : habitants		Linéaire de réseau <u>renouvelé</u> : km

Merci de parapher cette page

Page 1 sur 2

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2024

Application agréée E-legalelite.com

22\_CO-004-200067437-20240625-DECISION\_24

\* : Système d'Informations des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement  
\*\* : tonnes de matières sèches

<input type="checkbox"/> Catégorie : Gestion des eaux pluviales		
Compétence(s) visée(s)		Action(s) visée(s)
<input type="checkbox"/> Service public de la gestion des eaux pluviales urbaines	<input type="checkbox"/> Réseaux séparatifs des eaux pluviales	Linéaire de réseau actuel total : ..... km
<input type="checkbox"/> « Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols » (au sens du 4° du l. de l'article L.211-7 du Code de l'environnement)		Linéaire de réseau <u>ajouté</u> : ..... km et/ou Linéaire de réseau <u>renouvelé</u> : ..... km
	<input type="checkbox"/> Autres (à préciser dans la description du projet)	

<input type="checkbox"/> Catégorie : GEMAPI (au sens des 1°, 2°, 5° et 8° du l. de l'article L.211-7 du Code de l'environnement)	
Cochez la ou les case(s) liée(s) à votre projet :	
<input type="checkbox"/> « l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique »	
<input type="checkbox"/> « l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau [...] »	
<input type="checkbox"/> « la défense contre les inondations et contre la mer »	
<input type="checkbox"/> « la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides [...] »	

L'emprunteur déclare avoir pris connaissance des obligations résultant de la présente Annexe Verte spécifiées au titre « Dispositions Générales » (cf. « Déclarations et engagements de l'emprunteur » et « Communications dans le cadre des prêts éligibles au titre de l'Annexe Verte ou de l'Annexe Sociale ») des conditions générales de La Banque Postale version CG-LBP-2023-14 et atteste de l'exactitude des informations fournies :

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Nom et qualité du signataire habilité :  
(Cachet et signature)